

Cgt-FO - Cahier de Revendications des Délégués du Personnel

Pôles Fonctionnels

JANVIER 2010

SALAIRES

Les délégués du personnel de la Cgt-FO demandent :

- le retour au principe des augmentations générales pour tous sans discrimination, ni plafonnement.
- l'attribution de primes égales pour tous non subordonnées aux objectifs
- et parallèlement, puisque consécutifs à la mise en place du système par objectifs, la fin des systèmes de contrôle du rendement qui se sont généralisés dans toute l'entreprise.

Les délégués du personnel de la Cgt-FO maintiennent et réaffirment leurs demandes :

- une augmentation générale des salaires de 5 % pour tous avec un minimum de 1500 € annuel,
- une prime de 5 000 € versée immédiatement à tous,
- le rétablissement de la prime d'ancienneté.

AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Les données étant désormais connues, les délégués du personnel de la Cgt-FO demandent :

- Le nombre de salariés de classe 6 et de classe 5 ayant opté pour le variable et qui n'auront pas reçu d'augmentation individuelle en janvier 2010 ?
- Le nombre de salariés de des classes 5 et 6 n'ayant pas opté pour le variable et qui recevront une augmentation individuelle en janvier 2010 ?
- Le nombre de salariés n'ayant pas reçu d'augmentations individuelles depuis quatre années consécutives et plus ?

Les délégués du personnel de la Cgt-FO demandent à la Direction de ne pas invoquer les NAO et le prétexte que ces questions ne relèvent pas de la compétence de l'instance, dès lors qu'elle a déjà accepté de répondre à des questions similaires dans cette même instance.

BILAN DE L'ACCORD « EGALITÉ HOMME FEMME » sur les années 2007, 2008 et 2009

Les délégués du personnel de la Cgt-FO demandent le bilan sur 3 ans de l'accord « Egalité Homme Femme » et la présentation des éléments suivants :

- nombre et traitement des demandes exprimées
- nombre et traitement des recours soumis à la commission dédiée
- utilisation du budget sur trois années

EPARGNE SALARIALE

De nombreux salariés ont d'ores et déjà reçu un courrier les informant que la tenue de compte de l'épargne salariale sera désormais effectuée par CREELIA en lieu et place de Generali Epargne Salariale.

N'ayant pas eu d'information préalable, ce courrier a provoqué un étonnement certain et de nombreuses interrogations sur les conditions du transfert.

De plus le site indiqué sur les courriers est actuellement indisponible à la consultation.

Les délégués du personnel CGT-FO demandent à la direction de bien vouloir communiquer sur ce sujet et d'apporter les informations nécessaires (date du transfert de fonds ? quels fonds ? etc ...).

ABONDEMENT PLAN D'EPARGNE SALARIALE

Un courriel de la direction a averti les salariés effectuant des versements par prélèvements que les modalités d'abondement étaient arrivées à échéance fin 2009 et que les modalités 2010 feront l'objet d'une « prochaine » négociation.

Or, dans le calendrier prévisionnel des négociations à venir pour le 1^{er} trimestre 2010, cette négociation n'est pas prévue.

Les délégués du personnel CGT-FO demandent à la direction de bien vouloir ouvrir des négociations sur ce sujet « très prochainement » et d'intégrer cette date dans le planning prévisionnel du 1^{er} trimestre.

INVITATION AUX EVENEMENTS « FESTIFS »

Les délégués du personnel CGT-FO demandent à la direction de veiller à ce que les invitations aux événements « festifs » organisés par certaines directions de Generali n'impliquent pas en cas de refus par un salarié l'obligation pour ce dernier d'en donner les raisons ...

Saint-Denis le 14.01.2010

Les Délégués du Personnel de la Cgt-FO des Pôles Fonctionnels.